

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2022-6-2-2

Séance du lundi 20 juin 2022

PROROGATION DU DÉLAI DE VALIDITÉ DE SUBVENTIONS ACCORDÉES POUR DES BASSINS DE RETENTION DE CRUES

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, , CLAUSS Robin, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, LUTENBACHER Annick, MATT Nicolas, MILLION Lara, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, , RUCH Valérie, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BOHN Patricia donne procuration à MUNCK Marc
BUFFA Jean-Claude donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à DILIGENT Danielle
HAGENBACH Vincent donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
JENN Fatima donne procuration à WOLFHUGEL Christiane
KAMMERER Joseph donne procuration à ELMLINGER Carole
KLINKERT Brigitte donne procuration à MILLION Lara
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
KRIEGER Laurent donne procuration à MATT Nicolas
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à MATT Nicolas
MAURER Jean-Philippe donne procuration à VOGT Victor
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick
SENE Marc donne procuration à RUCH Valérie
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine

STRAUMANN Eric donne procuration à BIHL Pierre
SUBLON Yves donne procuration à DILIGENT Danielle
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

EXCUSES :

FUCHS Bruno
MEYER Philippe
MULLER Lucien
PFEIFFER Pascale
TENENBAUM Anne

ABSENTS :

ISSELE Christelle
JEANPERT Chantal
LEHMANN Marie-Paule
LORENTZ Michel
MARTIN Monique
MULLER-BRONN Laurence
REYMANN Anne
SCHILDKNECHT Jean-Luc
ZELLER Fabienne

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace, et notamment son article 10 qui prévoit que cette Collectivité est substituée aux Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin dans tous leurs droits et obligations à compter du 1^{er} janvier 2021,
- VU l'article L 11111-10 du CGCT permettant aux Départements de financer des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par des communes, EPCI ou syndicats mixtes,
- VU la délibération n°CP-2019-7-6-11 de la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin en date du 1^{er} juillet 2019,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1^{er} juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-2-2-1 du 28 mars 2022 relative aux politiques de l'environnement et de la transition écologique,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques en date du 10 juin 2022,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide de proroger pour trois ans, soit jusqu'au 1^{er} juillet 2025, le délai de validité des subventions accordées en 2019 à Rivières de Haute Alsace et à la Commune de BURNHAUPT-LE-BAS pour des bassins de rétention de crues dont la liste figure en annexe à la présente délibération.

Mme Sabine DREXLER, M. Thomas ZELLER, Mme Nicole BEHA, Mme Catherine RAPP, M. Daniel ADRIAN, M. Jean-Luc SCHILDKNECHT, Mme Patricia BOHN, Mme Marie-France VALLAT, Mme Chantal JEANPERT, M. Pierre BIHL et M. Joseph KAMMERER, en tant que membres du comité syndical de la SM de l'Ill, ne participent ni au débat ni au vote.

M. Daniel ADRIAN, M. Pierre BIHL, M. Thomas ZELLER, Mme Sabine DREXLER, M. Francis KLEITZ, M. Vincent HAGENBACH, Mme Emilie HELDERLE, Mme Annick LUTENBACHER, Mme Monique MARTIN, Mme Carole ELMLINGER, Mme Marie-France VALLAT, Mme Patricia BOHN, M. Joseph KAMMERER, Mme Chantal JEANPERT et Lara MILLION, en tant que membres de Rivières de Haute-Alsace, ne participent ni au débat ni au vote.

M. Maxime BELTZUNG, Mme Annick LUTENBACHER, Mme Fabienne ZELLER, M. Marc MUNCK et Mme Catherine RAPP, en tant que membres du comité syndical de la SM Doller, ne participent ni au débat ni au vote.

Mme Pascale SCHMIDIGER, M. Marc MUNCK, M. Thomas ZELLER, en tant que membres du comité syndical de la SM Sundgau Oriental, ne participent ni au débat ni au vote.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité